

Le mot du Maire,

Chère Ormillate, cher Ormillat,

Une année s'est écoulée pour la nouvelle équipe municipale que j'ai le plaisir de conduire. Marquée par quelques temps forts en votre présence :

- visite le 20 août par le sous-Préfet de Louhans,
- célébration de l'anniversaire du début de la Grande Guerre le 11 novembre avec participation des enfants des écoles et réalisation d'une grande exposition par l'APFOS,
- vœux de l'équipe municipale le 30 janvier 2015.

Divers projets ou travaux sont en cours de réalisation ou d'étude. Ils sont issus de l'activité de plusieurs commissions, associant les adjoints et les conseillers.

Quelques uns, modestes, ont vu le jour :

- insonorisation, peinture des murs et nouveau mobilier de la cantine scolaire, en partenariat et soutien financier de « l'association de la cantine »,
- rebouchage du chemin de halage du bord de la Saône,
- réfection du parking près de la salle Balavoine,
- sanitaires du local des cantonniers,
- réfections de la voirie du Bas d'Ormes et de la rue de la Petite Serrée.

La construction d'un préau est à l'étude. Il serait adossé à la salle des fêtes et destiné principalement aux activités des enfants des écoles, des associations, des familles.

Le fleurissement de la commune s'est poursuivi avec l'appui et la participation active d'administrés volontaires.

Le programme de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, chantier obligatoire, qui commencera par les écoles.

Je vous souhaite bonne lecture de cette troisième « Feuille d'Ormes » ainsi qu'une bonne fin de printemps et un bel été. Comme vous le verrez, cette période est riche de nombreuses manifestations, organisées par les associations, que je tiens à remercier ici pour leurs implications conviviales.

Je souhaite, ainsi que toute mon équipe, avoir le plaisir de vous y rencontrer.

Stéphane Gros

Manifestations pour le centenaire de la «Grande Guerre»

Les habitants d'Ormes ont célébré le 11 novembre dernier l'anniversaire de la première guerre mondiale. Pour l'occasion Charlène, Théodore, Théo et Garance ont lu la lettre d'un soldat ormillat, *Claude Veillet*, datant du 7 septembre 1914. Julien et Elodie qui fêtaient ce jour là leur neuvième anniversaire ont déposé au pied du monument aux morts une gerbe de fleurs en la mémoire de leurs aînés.

Les enfants des écoles ont ensuite chanté la Marseillaise, préparée pendant les activités périscolaires. Le vin d'honneur servi à la salle Daniel Balavoine a permis de partager un moment de convivialité et de découvrir l'exposition sur La Grande Guerre proposée par l'association du patrimoine (APFOS).



Un moment de convivialité avec les aînés

Invités par le CCAS et le conseil municipal, nombre d'entre vous ont su profiter d'un moment de convivialité autour d'un repas servi sur de jolies tables décorées sur le thème de l'automne par des enfants et les membres du CCAS.



© Guy Cattin

Grâce à l'animation de Pierre et Sophie toute la journée, anciens et plus jeunes ont pu partager un répertoire de chansons connues et profiter de la piste de danse improvisée.

Incivilités autour du point d'apports volontaires (PAV)

Les objectifs du tri sélectif sont :

- économiques (réduction des ordures ménagères et des coûts),
- écologique, geste éco citoyen permettant de protéger l'environnement (économie d'énergie, recyclage de matières premières),
- réglementaire (cf. circulaire du 28 avril 1998) en valorisant les déchets (recyclage et compostage).

Depuis plusieurs années un point d'apports volontaires (PAV) existe sur notre commune comme dans bien d'autres, il est géré par le SIVOM du Louhannais.



Il comprend 3 containers permettant de trier les déchets par catégorie.

Si une grande majorité des apports sont corrects, une minorité ne respecte pas les règles. Voici le spectacle navrant régulièrement constaté au PAV, à côté de la salle Balavoine : toute sorte de déchets ménagers ou d'objets encombrants (pneus, laine de verre...) qui ont leur place seulement en déchetterie ou dans les poubelles des ordures ménagères.



Ces incivilités ont un coût pour nous tous : à la fois en payant une redevance et en contraignant trop souvent les employés communaux à consacrer du temps à nettoyer le site au détriment d'autres tâches à effectuer pour le bien collectif.

Permis de construire, déclaration préalable... quelques évolutions

Pas de formalité pour :

- agrandir sa maison de moins de 5m²
- réaliser des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher ni modifie les façades
- aménager son garage en chambre inférieure à 10m² sans modifier l'aspect extérieur
- installer une caravane sur un terrain autre que la cour de la maison moins de 3 mois
- construire un mur de soutènement ou mur de clôture de moins de 2 m
- installer une piscine gonflable de moins de 10 m² ou une piscine de plus de 10 m² pendant 3 mois
- installer une éolienne ou des panneaux solaires de moins de 12 m de haut

Une déclaration préalable pour :

- agrandir sa maison de 5 m² à 20 m²
- travaux sur une construction existante créant une ouverture
- aménager son garage en chambre supérieur à 10 m²
- installer une caravane sur un terrain autre que la cour de la maison plus de 3 mois ou construire un mur de clôture au delà de 2 m
- poser une fenêtre de toit, une lucarne, un œil de bœuf
- installer une piscine fixe de plus de 10 m² et moins de 100 m², sans couverture ou couverture modulable pour chaleur ou sécurité, avec couverture modulable de 1,80 m
- installer une piscine gonflable de plus de 10 m² installée plus de 3 mois
- installer une véranda inférieure à 20 m²

Permis de construire pour :

- agrandir sa maison de plus de 20 m²
- rehausser un mur pour ajouter une fenêtre
- installer une piscine fixe avec une couverture fixe de 2 m de haut
- installer une véranda supérieure à 20 m²
- **et recourir obligatoirement à un architecte** pour toute construction (ou modification) dépassant 170 m².

Trouver les informations pour un permis de construire ou déclaration de travaux en mairie ou en DDT.

Toutes les informations utiles sur le site www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

On peut remplir le formulaire en ligne sur internet.

Manifestations à venir...

juin 2015

- 06 Journée jeunes pêcheurs**
 - Les amis du port
- 06/ Lotos**
- 07** • Union des chasseurs
- 14 Découverte des patrimoines d'Ormes**
 - APFOS - association du patrimoine La Frette, Ormes, Simandre
- 17 Réunion de prévention santé seniors**
 - CCAS - comité communal action sociale
- 26 Exposition, spectacle fin d'année**
 - APE - association des parents d'élèves

juillet 2015

- 05 Concours de pêche**
 - Les amis du port

août 2015

- 15 Repas des bords de Saône**
 - CCAS - comité communal action sociale
- 16 Puces**
 - APE - association des parents d'élèves
- 22 Loto**
 - Union des chasseurs

septembre 2015

- 11 Assemblée générale**
 - APE ou association cantine
- 18 Assemblée générale**
 - APE ou association cantine
- 26 Loto**
 - Les amis du port

La cantine s'offre une nouvelle jeunesse

Grâce au partenariat technique et financier de «l'association de la cantine» et de la Mairie, la cantine a amélioré son confort quotidien :

- pose d'un nouveau plafond acoustique et de panneaux réfléchissant pour diminuer le bruit,
- nouveau mobilier adapté à la taille des enfants,
- murs repeints pour davantage de luminosité.

Souhaitons aux enfants et au personnel de cantine d'y partager un bon moment pendant les heures de repas.

